République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2013

~~~~~~~

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU MULTI-ACCUEIL 'LES PITCHOUNETS' À ANIANE CRÉATION DE TROIS PLACES SUPPLÉMENTAIRES INTERCOMMUNALES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérome CASSEVILLE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Excusés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET, Mme Catherine JOSIEN

Absents : Mme Marie-Claude BEDES, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2011, par laquelle la communauté de communes a acté la prise de compétence petite enfance comme suit : « Création, aménagement, **extension**, entretien, animation et gestion d'équipements d'accueil du jeune enfant »,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 juin 2012, relatif à la proposition de programmation de nouvelles places d'accueil collectif du jeune enfant sur le territoire,
Considérant qu'il est proposé d'augmenter la capacité d'accueil du multi-accueil « les pitchounets » à Aniane de **3 places supplémentaires**,
Considérant qu'aujourd'hui, l'agrément de cette structure délivré par la Protection Maternelle Infantile (PMI) est de 25 places, ce qui correspond environ à une soixantaine d'enfants accueillis,
Considérant que 3 places de plus permettraient l'accueil de 6 à 8 enfants supplémentaires,
Considérant que cette proposition d'augmentation raisonnable tient compte des assistantes maternelles présentes sur la commune et de la liste d'attente fluctuante de la structure ; structure qui, actuellement, ne peut répondre qu'aux besoins de la commune,
Considérant que ces **trois places supplémentaires** seraient **intercommunales**, c'est-à-dire ouvertes à toutes les familles du territoire, selon les critères d'admission définis par une commission,
Considérant que cette création de 3 places nouvelles pourrait être effective **à compter du 20 août 2013**, date de réouverture de la structure, après la trêve estivale, et lors de la signature des nouveaux contrats d'accueil par les parents,
Considérant qu'en termes d'**investissement**, aucun gros travaux n'est à prévoir, car la structure a été pensée initialement pour une capacité d'accueil allant jusqu'à 32 places,
Considérant qu'en termes de **fonctionnement**, eu égard à la règlementation liée au personnel encadrant les enfants (décret d'août 2000 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, modifié en 2007 et 2010), quelques heures en plus doivent être attribuées de la façon suivante : **2 heures hebdomadaires complémentaires pour la référente santé** (infirmière-puéricultrice) qui interviendrait 12h par semaine au lieu de 10h à ce jour, et un volume horaire hebdomadaire de **18h** à prévoir pour une **auxiliaire de puériculture**,

Considérant un **coût prévisionnel** s'élevant à **6 700 euros** (du 20 août au 31 décembre 2013), sachant que les **recettes** versées dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique : CAF+participations familiales) sont estimées à environ **7 200 euros**, et prennent également en compte les charges courantes (repas, matériel pédagogique, activités,...),
Considérant que sur une année pleine (2014), les dépenses prévisionnelles s'élèveraient à environ 21 000 euros et les recettes versées dans le cadre de la PSU s'élèveraient à 24 000 euros (bâtiment et charges fixes existant),

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de solliciter auprès de la Direction Départementale de la Protection Maternelle Infantile, à l'occasion de la création de ces trois places supplémentaires, l'autorisation officielle d'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil "Les Pitchounets" à Aniane,
- de contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, dans le cadre du versement de la Prestation de Service Unique et du Contrat Enfance Jeunesse,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 805 le 28/03/2013 Publication le 28/03/2013 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130325-lmc145083-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC